

PROVINCE DE QUÉBEC

35^e LÉGISLATURE

2^e SESSION

QUÉBEC, LE 13 MARS 1997

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 13 mars 1997

Aujourd'hui, à douze heures douze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 93 Loi n^o 1 sur les crédits, 1997-1998

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.